

Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 1 – Objet : Vote du Compte de Gestion de l'E.P.I.C. Office d'Animation Touristique – Exercice 2022

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Comité de Direction, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

DECLARER que le compte de gestion du Budget de l'office d'animation touristique, dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVER le compte de gestion de l'Office d'animation touristique pour l'exercice 2022.

VOTE : POUR, à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 2 – Objet : Vote du Compte Administratif de l'E.P.I.C. Office d'Animation Touristique – Exercice 2022

Le compte administratif 2022 de l'Office d'animation touristique se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Total des Recettes	648 252,84 €
Total des Dépenses	612 763,60 €
Excédent de Clôture 2022	+ 35 489,24 €
Résultat reporté N-1	+ 177 064,13 €
Résultat Cumulé	+ 212 553,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des Recettes	16 343,28 €
Total des Dépenses	7 500,00 €
Excédent de Clôture 2022	+ 8 843,28 €
Résultat reporté N-1	- 2 652,77 €
Résultat Cumulé	+ 6 190,51 €

Il est proposé au Comité de Direction, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif de l'office d'animation touristique, pour l'exercice 2022 tel que présenté et annexé.

AUTORISER la Directrice de l'Office d'animation touristique, à exécuter la présente délibération, sans délai.

VOTE : POUR, à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 3 – Objet : Don d'œuvres d'art acquises par l'Office d'Animation Touristique à la commune de Roquebrune Cap Martin

Depuis 2011, l'E.P.I.C. organise les « Journées de l'Art-Bre » au parc du Cap Martin. Cet évènement artistique réunit des artistes contemporains pour une exposition d'œuvres monumentales. L'intérêt de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco l'a conduit, dès la seconde édition, à prêter des œuvres de sa collection personnelle pour une durée indéterminée. Ce prêt est formalisé par une convention signée entre le palais de Monaco et la commune de Roquebrune Cap Martin.

D'autres mécènes ont, au fil des éditions, contribué à enrichir ce musée à ciel ouvert, désormais accessible toute l'année. Les dons d'œuvres ont donc été enregistrés, au fur et à mesure, par la commune.

Certaines œuvres prêtées restent propriété des artistes mais continuent à être exposées.

Enfin, l'Office d'Animation Touristique a financé certaines années tout ou partie de quelques œuvres installées dans le parc en fonction de la thématique de l'évènement.

Afin de valoriser cette « collection », un parcours muséal, regroupant la trentaine d'œuvres rendue publique est en cours d'élaboration avec la contribution du service municipal de la communication.

Dans le but de simplifier la compréhension de cet ensemble et de l'enregistrer dans le patrimoine de la collectivité, il est proposé au Comité de Direction de faire don à la commune des œuvres réalisées pour le parc du Cap Martin et acquises par l'E.P.I.C.

Cette donation comprend les quatre œuvres ci-après :

- Le buste de Eileen Gray, réalisé en 2018 par Vera Klute pour une valeur d'acquisition de 12.000 € TTC (financé à 50 % par l'Office d'Animation Touristique)
- Le buste de William Butler Yeats, réalisé en 2019 par Ursula Burke pour une valeur d'acquisition de 12.000 € TTC (financé à 50 % par l'Office d'Animation Touristique)
- Le buste de Joséphine Baker, réalisé en 2022 par Marcos Marin pour une valeur d'acquisition de 7.500 € TTC
- Le portrait de Joséphine Baker, réalisé lors d'une performance le 8 septembre 2022 par César Malfi pour une valeur d'acquisition de 2.000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité, approuve le don des œuvres décrites ci-dessus à la commune de Roquebrune Cap Martin.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 4 – Objet : Choix d'un prestataire pour les feux d'artifices de l'été 2023

Dans le cadre de la décision du Comité de Direction de programmer deux feux d'artifices, le 13 juillet et le 14 août 2023, une consultation a été lancée et l'analyse des offres a été réalisée par un petit groupe de travail désigné en séance du 2 février 2023.

Il est proposé au Comité de Direction de prendre connaissance des conclusions de cette commission, annexées aux présentes délibérations.

Après avoir pris connaissance du détail de l'analyse des offres, le Comité de Direction, à l'unanimité, décide :

- de confier l'organisation de ces spectacles pyrotechniques de l'été 2023 à la société Pyragric pour un budget global de 42.000 euros TTC.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 5 – Objet : Programmations des parades de l'été 2023
--

Dans le but de proposer deux parades estivales, un travail d'analyse, de comparaison des offres et de pré-sélection a été opéré par le groupe de travail désigné en séance du 2 février 2023.

Il est donc proposé au Comité de Direction de prendre connaissance des propositions de parades pour le jeudi 13 juillet et le lundi 14 août 2023. Ces animations se couplant avec les tirs des feux d'artifices.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, décide :

De valider l'ensemble les propositions et budgets prévisionnels annexés sur les thématiques suivantes :

- « Roquebrune Cap Martin fête de beaux rêves » pour le 13 juillet
- « Voyages fantastiques » pour le 14 août

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 6 – Objet : Programmation musicale estivale 2023 et conditions d'accès
--

En vue de clarifier et de rendre plus percutante la communication sur l'offre d'animation estivale, il a été convenu de regrouper l'ensemble des propositions musicales de l'été sous l'appellation « Roquebrune C@p Music ».

Le Comité de Direction est donc invité à prendre connaissance des propositions de programmations musicales annexées, ainsi que des budgets prévisionnels correspondants.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction :

- Approuve la programmation proposée et les prévisions budgétaires correspondantes
- Décide que, sauf pour le concert de Julien Clerc proposé au Parc du Cap Martin le vendredi 21 juillet 2023, l'ensemble des rendez-vous musicaux seront accessibles au public gratuitement

Concernant le concert de Julien Clerc programmé le vendredi 21 juillet 2023 au Parc du Cap Martin, le Comité de direction :

- Décide que l'accès au concert sera payant
- Fixe un tarif unique de 40 € l'entrée en place assise non numérotée, en placement libre
- Décide que ces recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes de l'Office d'Animation Touristique (Régie 520)

Le Comité de direction est invité par ailleurs à se prononcer sur une proposition de dernière minute, formulée par Directo Productions, concernant l'opportunité d'accueillir en production, le spectacle de Noëlle Perna « Certifié Mado » le jeudi 20 juillet au Parc du Cap Martin.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité, approuve cette programmation supplémentaire qui n'aura pas d'impact sur le budget de l'Office d'Animation Touristique, mais décide par contre de décaler la programmation de la soirée DJ, initialement proposée le 20 juillet sur l'espace public Jean Gioan au 22 juillet au même endroit.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente.



Roquebrune Cap Martin
E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique »
(ex. « Office de Tourisme »)
(arrêté préfectoral n°9600274 du 17 juillet 1996)

Délibérations

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « Office d'Animation Touristique » s'est réuni en l'Hôtel de ville de Roquebrune Cap Martin sous la présidence de Mr Patrick Alvarez.

Etaient présents :

Elus titulaires : Paola Bellaveglia, Brigitte Mai, Philippe Missonier, Jérôme Paquette, Ghislain Poulain, Patricia Zana.

Représentants des Socio-professionnels : Ghislaine Cougnot, Corinne Di-Bisceglie, Luc Gamel, Catherine Josseaux, Pierre Operto, Marcel Viano.

Excusés : Martine Cesari, Maryline Makeieff-Zunino, Valéry Monni, Patrick Otto.

Mme Anne-Hélène Mazzoni (Directrice) est nommée secrétaire de séance.

Point N° 7 – Objet : Propositions d'une gamme d'objets promotionnels siglée « Château Roquebrune Cap Martin »

Le succès des produits dérivés de l'illustrateur Monsieur Z, dont la gamme pour Roquebrune Cap Martin a été développée en 2018, ne se dément pas et un réapprovisionnement est organisé régulièrement pour répondre à une demande constante.

Pour mémoire, ces produits sont également proposés à la vente à l'accueil du château de Roquebrune, et, en toute logique, ce sont les petits articles qui y reçoivent le meilleur accueil.

Les clients, qui apprécient l'exclusivité de ces produits, pourraient également être sensibles à une gamme dédiée au château et le comité de direction est donc invité à prendre connaissance de propositions d'articles siglés d'une identité visuelle « château Roquebrune Cap Martin », qui pourraient être déployés à la vente à l'Office d'animation touristique et au château.

Après en avoir délibéré, le comité de direction décide :

- d'enrichir la gamme des produits proposés à la vente à l'Office d'animation touristique et au château de Roquebrune Cap Martin des articles suivants, aux prix unitaires TTC indiqués en regard de chaque article :
 - Tote Bag «Château-Roquebrune Cap Martin » : 6 €
 - Mug « Château-Roquebrune Cap Martin » : 5 €
 - Magnet « Château-Roquebrune Cap Martin » : 3 €
 - Porte-clés « Château-Roquebrune Cap Martin » : 4 €
 - Stylo « Château-Roquebrune Cap Martin » : 4 €
- que le produit des recettes de ces ventes sera encaissé sur le budget de l'Office d'Animation Touristique par le biais de la Régie de recettes N°520.

L'attention du Comité de Direction est également attirée sur quelques demandes d'achats de photos formulées suite à la campagne d'affichage « Ouvrez les yeux, la ville se dévoile », et donc sur l'opportunité de réaliser une édition d'affiches destinées à la vente.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction, à l'unanimité ne souhaite pas donner de suite favorable à cette suggestion.

Ainsi fait et délibéré à Roquebrune Cap Martin le 30 mars 2023

Martine Cesari,
Présidente

